

1106395  
25/11/2011  
2011B1134

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PERPIGNAN-TET

Le 21/11/2011 Bordereau n°2011/1 785 Case n°7

Ext 10446

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agente

FRANÇOISE BERGES  
Agent administratif principal  
des Impôts

« IB DEVELOPPEMENT »  
Société par Actions Simplifiée  
Capital : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : Zone Artisanale – Avenue des Corbières  
66300 THUIR

RCS PERPIGNAN 534 732 433

BOCR

DECISION DU 15 NOVEMBRE 2011  
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

BOCR

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **Monsieur Pierre BATLLE**

Demeurant à LLUPIA (66300) 8, rue Salvador DALI

Né à PERPIGNAN (66000), le 31 août 1977

Divorcé, non remarié

- **Monsieur Julien BATLLE**

Demeurant à ST FELIU D'AVALL (66170) - La Roure

Né à PERPIGNAN (66000), le 09 janvier 1976

Epoux séparé de biens de Madame Bérange MAHEO, ainsi qu'il résulte d'un contrat de mariage reçu par Maître Bernadette TEJEDOR FAJA, notaire à CERET (66400), préalablement à leur union célébrée à la mairie de BADEN (56), le 19 octobre 2002

**Il a été exposé et convenu ce qui suit :**

**EXPOSE**

La société IB DEVELOPPEMENT a été constituée suivant acte sous seing privé en date à THUIR du 13 septembre 2011.

Son capital est fixé à MILLE Euros (1 000 €) divisé en MILLE 1 000 actions de UN Euro (1,00 €) chacune, entièrement libérées, réparties de la façon suivante :

1

- 700 actions à Julien BATLLE, souscrites en numéraires à la constitution de la société et intégralement libérées
- 300 actions à Pierre BATLLE, souscrites en numéraires à la constitution de la société et intégralement libérées.

Les soussignés sont convenus de procéder à une augmentation de capital de ladite société, aux conditions ci-après arrêtées.

**Ceci exposé, les soussignés décident ce qui suit :**

### CONVENTION

Les soussignés, constatant que le capital social est intégralement libéré, et après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux apports, Madame Pamela GARGERÉ, qu'ils avaient désignée à cet effet conformément à l'article L 225-147 al 2 du code de commerce, ledit rapport sur la valeur des apports en nature, en date du 17 octobre 2011, tenu au siège de la société depuis le 17 octobre 2011, **décident :**

**1/ D'augmenter le capital de la société de 207 352 € (2 x 103 676 €), pour le porter de 1 000 € à 208 352 €, par l'émission de 207 352 actions nouvelles de UN Euro (1 €) de valeur nominale chacune, en contrepartie de l'apport à la société :**

- de 2 500 actions de la société ILLE GESTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 578 988 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 399 009 265, par Julien BATLLE, d'une valeur globale de 103 676 €, (ces 2 500 actions reçues par voie de don manuel de sa mère, Madame Hélène ILLE le 20 octobre 2011)
- de 2 500 actions de la même société ILLE GESTION par Pierre BATLLE, d'une valeur globale de 103 676 €, (ces 2 500 actions reçues par voie de don manuel de sa mère, Madame Hélène ILLE le 20 octobre 2011)

**2/ D'augmenter le capital de la société, une nouvelle fois de 141 648 €, pour le porter de 208 352 € à 350 000 €, par l'émission de 141 648 actions nouvelles de UN Euro, en contrepartie de l'apport à la société d'une somme en numéraire, par Julien BATLLE de 41 648 €, les 100 000 € restant devant être libérés avant le 31 décembre 2011. Monsieur Pierre BATLLE ne désirant pas souscrire à l'augmentation du capital à libérer en numéraires, mais souhaitant toutefois que Monsieur Julien BATLLE souscrive à concurrence de la totalité de ce montant.**

**Les soussignés constatent :**

- l'apport de 2 500 actions de la société ILLE GESTION par Julien BATLLE d'une valeur globale de 103 676 €,
- l'apport de 2 500 actions de la société ILLE GESTION par Pierre BATLLE d'une valeur globale de 103 676 €,
- l'apport de la somme de 41 648 €, par Julien BATLLE, par la remise d'un chèque de ce montant établi à l'instant à l'ordre de la société IB DEVELOPPEMENT, pour être déposé à LA BANQUE POPULAIRE DU SUD - Agence de THUIR (66300), sur un compte ouvert au nom de la société, qui en délivrera attestation. Précision étant faite que Monsieur JULIEN BATLLE libèrera le complément de sa souscription, à savoir 100 000 €, avant le 31 décembre 2011, ainsi qu'il s'y engage.

**Les soussignés constatent que le capital a été ainsi augmenté pour être porté à la somme de TROIS CENT CINQUANTE MILLE Euros (350 000 €), divisé en TROIS CENT CINQUANTE MILLE (350 000) actions de UN Euro (1 €) chacune, réparties comme suit :**

- 246 024 actions à Julien BATLLE, soit 70,29257 % du capital




- 103 976 actions à Pierre BATLLE, soit 29,70742 % du capital

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours.

L'augmentation du capital est par suite définitivement réalisée.

✻

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Leur libellé devient :

**« ARTICLE 6 – APPORTS A LA SOCIETE**

*Il a été apporté à la société :*

- *lors de sa constitution, la somme en numéraire de MILLE Euros (1 000 €),*
- *ainsi qu'il résulte de la décision des associés prise le 15 novembre 2011, CINQ MILLE (5 000) actions de la société ILLE GESTION d'une valeur globale de DEUX CENT SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX Euros (207 352 €),*
- *ainsi qu'il résulte de la même décision, la somme en numéraire de CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT Euros (141 648 €), libérée de 41 648 € à la souscription et du solde avant le 31 décembre 2011.*

*Soit, TOTAL DES APPORTS : TROIS CENT CINQUANTE MILLE Euros (350 000 €),*

**ARTICLE 7 - CAPITAL**

*Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE Euros (350 000 €), divisé en TROIS CENT CINQUANTE MILLE (350 000) actions, de UN (1) Euro chacune, de même catégorie.*

*Il peut être émis des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans les conditions prévues par la loi. La société peut exiger le rachat soit de la totalité de ces actions, soit de certaines catégories d'entre elles, chaque catégorie étant déterminée par la date de son émission.*

✻

Les soussignés donnent enfin tous pouvoirs au président de la société IB DEVELOPPEMENT en la personne de Monsieur Julien BATLLE, pour la réalisation des formalités afférentes aux décisions qui précèdent.

Fait à PERPIGNAN  
L'an 2011 et le 15 novembre  
En QUATRE originaux,  
dont un pour l'enregistrement

M. Julien BATLLE

M. Pierre BATLLE

